



**Service Hygiène et
Sécurité**

Perpignan, le 04 SEP. 2017

Monsieur le Président du Centre de Gestion
De la Fonction Publique Territoriale 66

À

Madame la Maire
MELKOWSKI Nadia
Mairie – Rue des rocailles
66110 TAULIS

Dossier suivi par : Cédric FIGAROLA (Tél : 04.68.34.86.29)
Objet : Rapport d'inspection.

Madame la Maire,

Votre établissement a passé une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Orientales afin que ce dernier assure la fonction inspection dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité au travail, conformément à l'article 5 du décret 85-603 du 10 juin 1985 modifié par le décret 2016-1624 du 29 novembre 2016.

Les nombreux arrêts maladies et accidents de service au sein de votre collectivité ont fait que l'inspection de l'année 2017 était axée sur les risques psychosociaux. Après une discussion avec vous et votre conseiller municipal, l'Agent Chargé des Fonctions d'Inspection vous a conseillé de réunir vos agents, sur leur lieu de travail et pendant les horaires de travail, afin de trouver des solutions aux problèmes rencontrés. En effet, pour l'ACFI, agent indépendant et externe à la collectivité, les problèmes énoncés pourraient être réglés autour d'un dialogue entre l'Autorité Territoriale et les agents concernés.

En parallèle, je tiens à vous préciser vos responsabilités en matière de santé et de sécurité au travail et notamment l'article L4121-1 du Code du Travail qui stipule que « l'Autorité Territoriale prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des agents ».

Les services spécialisés du Centre de Gestion restent bien sûr à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Madame la Maire, en l'assurance de mes salutations respectueuses.

Pour le Président Robert GARRABÉ,
Par délégation,
Le Directeur,
Franck FRANCERIES



Franck FRANCERIES



Département des Pyrénées-Orientales

COMMUNE DE TAULIS

Rue des Rocailles
66110 TAULIS
Tél : 04 68 83 98 92
Fax : 04 68 83 23 23

Le Maire

ol copie Directeur

Taulis, le 19/9/2017



Monsieur le Président
Centre de gestion de la FPT 66
Service Hygiène et sécurité
6 rue de l'Ange - BP 901
66901 PERPIGNAN Cedex

Objet : Rapport d'inspection

Monsieur le Président,

Je fais suite à votre courrier du 4 septembre 2017 qui a retenu toute mon attention et vous prie de trouver ci-après mes observations en retour.

Comme vous le relevez, notre collectivité connaît des difficultés certaines avec les deux membres de son personnel, savoir l'agent administratif occupant les fonctions de secrétaire de mairie et l'agent technique communal.

Ces difficultés procèdent sans aucun doute du fait que les deux agents de la collectivité sont un couple à la ville et que toute difficulté avec l'un engendre immédiatement des difficultés avec l'autre pour des raisons aisées à comprendre.

Les rapports professionnels entre l'autorité et la secrétaire de mairie se sont rapidement dégradés ces derniers temps et notamment suite à mon absence prolongée pour cause de maladie, période durant laquelle mon 1^{er} adjoint, aujourd'hui destitué de ces fonctions par le conseil municipal, a engagé une campagne de dénigrement particulièrement virulente à mon égard en remettant gravement en cause mon aptitude à occuper mes fonctions de premier magistrat de la commune.

Ayant conquis les deux agents à ses arguments, il s'est installé un climat délétère fondé sur la défiance de l'administration à mon endroit. Malgré tous mes efforts et ma volonté de dialogue, les deux agents se sont enfermés dans une attitude particulièrement agressive à mon égard et qui n'est pas sans conséquence pour le fonctionnement de la collectivité : refus d'obéissance aux ordres de service les plus légitimes, désorganisation du travail, absentéisme, comportement outrancier envers l'autorité territoriale et des membres du conseil municipal.

C'est dans ces conditions que, consciente de la situation, nous nous sommes adjoints les services d'un cabinet d'avocats spécialiste de la gestion publique locale pour auditer la situation et recueillir les conseils nécessaires à sa résolution.

Les premières observations de nos conseils ont mis en avant des défaillances graves dans la gestion administrative des affaires communales ainsi que des fautes de la part des agents dans l'exercice de leurs fonctions.

Nos conseils nous ont mis en garde contre l'attitude des agents qui, pour couvrir une insuffisance professionnelle jugée sérieuse, adoptent une stratégie tenant à mettre en avant une pression psychologique au travail.

Nos conseils, comme le CDG66, préconisent d'ouvrir un dialogue social pour identifier les difficultés actuelles et trouver des solutions négociées.

Je vous informe que le dialogue à venir s'instaurera sous l'égide de l'AMF66 qui s'est proposée, par la voie de sa directrice Madame Nicole Philippe, de se poser en partenaire pour garantir la bonne tenue des discussions et, le cas échéant, s'associer à la recherche de solutions.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé des suites de ce dossier.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sentiments respectueux.

Le Maire
Nadia Melkowsky

